



Mont
Saint
Aignan

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604511-20240530-2024-52-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2024

DECISION N° 2024 – 52

ETAT – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR L'ACHAT D'UN VEHICULE ELETRIQUE

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

- **VU** la délibération n° 2020-07-04 du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 donnant délégation à Madame le Maire afin de solliciter tout organisme financeur pour l'attribution de subventions, quels qu'en soient l'objet ou le montant et de signer tout acte afférent ;
- **VU** les articles D.251-1 à D.251-12 du code de l'énergie relatifs aux modalités d'attribution des aides à l'achat ou à la location de véhicules peu polluants ;
- **VU** la facture du 14 mars 2023 pour l'achat du véhicule CITROEN AMI immatriculé GV-944-RM, n° de série VR79AZ2CAR5001925 ;
- **CONSIDERANT** l'intérêt de bénéficier des plus larges financements possible pour les projets menés par la Ville ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : de solliciter auprès de l'Etat le bonus écologique ;

ARTICLE 2 : de signer tout acte relatif à l'attribution, à la demande d'acompte ou au solde de la subvention.

Fait à MONT-SAINT-AIGNAN, le 30 mai 2024

Catherine FLAVIGNY

Maire

Conseillère départementale



